



VILLE
D'ARPAJON

**COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 JANVIER 2017**

L'An deux mille dix-sept le dix-huit janvier, le Conseil Municipal de la Ville d'Arpajon dûment convoqué, s'est réuni à l'espace Concorde, salle Matisse, sous la Présidence de Monsieur Christian BÉRAUD, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BÉRAUD, Mme LUFT, Mme TAUNAY, M. BOUCHAMA, M. DARRAS, Mme ENIZAN, M. COUVRAT, M. MEZGHRANI, Mme KENDIRGI, Mme BEAUDEQUIN, M. BAC, M. VU TRAN, M. FOURNIER, Mme ALMEIDA, Mme LEBEAULT, M. TWISHIME, M. FICHEUX, Mme EDOUARD, Mme KRIMI, M. LE STER, Mme BUDET, Mme GUEDON, M. MATHIEU

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme BRAQUET par Mme KRIMI, M. DE ALMEIDA par Mme ALMEIDA, Mme BLONDIAUX par Mme LUFT

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PREVIDI, M. DUBOIS, M. CORNET, M. CRUZILLAC, M. GUILLOIS, M. BUFFLE, Mme JUILLE

DÉLIBÉRATION n°2017-1 du 18 janvier 2017

OBJET : Consultation du public sur les projets de délibérations et de motion à l'ordre du jour du CME du 17 janvier 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APPROUVE le principe du droit de vote à main levée de toutes les personnes présentes dans la salle, quel que : leur âge, origine et nationalité.

Vote des participants : approuvé à l'unanimité

Adoptée à l'unanimité

VOTE OFFICIEL : Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°2017-2 du 18 janvier 2017

OBJET : Lancement d'une étude en faveur de la diffusion de la poésie dans l'espace public

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de la conseillère municipale déléguée en charge des affaires culturelles,

VU le code des collectivités territoriales et en particulier l'article L2121-29,

VU la convention de résidence triennale entre les Villes d'Arpajon, La Norville, Saint-Germain, lès-Arpajon, le département de l'Essonne et les Souffleurs Commandos poétiques,

CONSIDÉRANT que la ville d'Arpajon accueille le projet des Souffleurs d'une fleur à trois pétales,

CONSIDÉRANT le rêve et la poésie comme des nécessités vitales pour chaque individu,

CONSIDÉRANT la culture, la poésie et le rêve commune une nécessité pour penser la ville et son développement,

CONSIDÉRANT l'action de terrain menée par les Souffleurs au cours des saisons culturelles 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017, en direction des publics du territoire,

APPROUVE le principe de diffusion de la poésie dans l'espace public,

APPROUVE la possibilité d'imaginer une fleur techno-écologique pour assurer cette diffusion,

S'ENGAGE à financer la réalisation d'une étude de faisabilité,

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017,

S'ENGAGE à faire en sorte de maintenir la possibilité de créations de poésie sur le territoire de la commune, à l'initiative de l'équipe municipale, d'artistes, d'enfants, d'associations et du tout public,

Vote des participants : adoptée à l'unanimité

VOTE OFFICIEL : Adoptée à l'unanimité

DÉLIBÉRATION n°2017-3 du 18 janvier 2017

OBJET : Motion extraordinaire - ETAT DU REVE SUR LES 3 COMMUNES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

S'ENGAGE à faire en sorte de maintenir la possibilité de créations de poésie sur le territoire de la commune, à l'initiative de l'équipe municipale, d'artistes, d'enfants, d'associations et du tout public,

Vote des participants : Le projet de motion est adopté à la majorité, 1 voix contre

VOTE OFFICIEL DE LA DELIBERATION : Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22H34.


Le Maire,
Christian Béraud
Christian BÉRAUD